



Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Joël SEON (Adjoint)
- Murielle BEYNEL (Adjointe)
- Bruno GREGOIRE
- Paul BONNIER
- Xavier GRANJON
- Lucia POINT
- Thierry VACHON

Excusé :

- Damien GIANDOLINI

Absente :

- Sandra PADEL

❖ AVENANT CONVENTION 2023-2026 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de l'évolution des services sur Pep's – GULI à compter du 16 septembre 2024, des modifications doivent intervenir au niveau de la délégation faite au CDG, dans le cadre de la convention CNRACL 2023-2026.

Le Centre de Gestion de la Loire propose donc un avenant à la convention. Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'avenant de convention et autorise le Maire à le signer.

❖ ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comptable lui a exposé une liste de titres qu'il n'a pas pu recouvrer, il propose de les enregistrer au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ». Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne l'autorisation au comptable d'affecter la liste des titres au compte 6541

❖ PLAN DE FORMATION MUTUALISE 2025-2027 AU PROFIT DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE DE GRAMMOND

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le droit à la formation professionnelle est reconnu par les statuts de la fonction publique territoriale pour tous les agents de la collectivité : titulaire, stagiaire ou contractuel.

Ce plan de formation mutualisé, qui s'appliquera au cours des années 2025, 2026 et 2027, a été présenté pour avis au Comité Sociale Territorial en date du 21 novembre 2024

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve, le plan de formation mutualisé (PFM 2025/27) tel que présenté et annexé à la présente délibération, ainsi que le règlement de formation tel que présenté et annexé à la présente convention.

❖ VERSEMENT SUBVENTION BUDGET CCAS

Afin d'équilibrer le budget CCAS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder au CCAS une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.161,45 € pour l'exercice 2024, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

❖ BUDGET EAU : SUBVENTION DE LA COMMUNE POUR REDUIRE LE DEFICIT

Afin de réduire le déficit du budget eau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter une subvention d'un montant de 50 000 €. Cette délibération sera transmise au comptable pour exécution.

❖ SUBVENTION ASSOCIATION FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association Familles Rurales de Grammond pour l'aider à financer son matériel informatique. Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 600 € à l'association Familles Rurales de Grammond.

❖ ENCAISSEMENT CHEQUE ASSOCIATION FOOT PAYS DE COISE (AFPC) – 3ième VERSEMENT 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'analyse des consommations d'électricité des vestiaires du stade du Flanchard, l'AFPC lui a fait parvenir un troisième chèque de 3 091.80 € pour couvrir une partie de la consommation d'électricité de l'année 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, autorise le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 3 091.80 € au nom de la commune.

❖ COMPTE RENDU REUNION SIEMLY

Suite à la présentation des différentes études, deux possibilités s'offrent à la commune une en gardant les sources et une en les supprimant. Le coût financier et les subventions étant différentes selon le choix effectué. Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

❖ COMPTE RENDU REUNION PLU

Suite à la réunion avec le public associé (CCMDL, DDT et Chambre d'Agriculture), le conseil municipal doit poursuivre son travail sur le zonage, identifier et cartographier les logements vacants pour évaluer leur potentiel de réhabilitation, définir les zones à urbaniser en priorité, stabiliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, intégrer les changements de destinations dans le décompte des logements prévus, élaborer des orientations d'aménagement et de programmation pour les zones identifiées, organiser une réunion avec le public associé avant l'arrêt du PLU et préparer une réunion publique pour présenter les modifications du PLU.

❖ POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Au vu de la difficulté de recrutement et afin de palier à l'absence de personnel lors d'arrêt de travail, des bénévoles interviennent pendant le temps de midi ou sur le temps du périscolaire en soutien de l'équipe. Un mot a été transmis aux parents d'élèves pour les avertir. Cette information va être rajouté sur le règlement et une convention est en cours d'élaboration.

❖ QUESTIONS DIVERSES

▪ Commission Assainissement :

- Lors de travaux d'assainissement, les riverains, qui seront autour du périmètre des travaux, auront l'obligation d'être en conformité avec un système séparatif. Ce système d'assainissement collecte les eaux usées domestiques (salle bain, cuisine, WC...) et les eaux pluviales dans deux réseaux différents et adaptés.
- La connaissance des réseaux d'assainissement est complexe, c'est pourquoi, la CCMDL a pour projet de recruter une personne qui travaillera sur ce sujet afin d'établir des plans des différents réseaux sur les différentes communes.

▪ Commission Bibliothèque : Le coordinateur du réseau Com'Monly a informé que les élus des collectivités ne voient pas forcément la charge de travail effectué par les différents bénévoles de la bibliothèque. C'est pourquoi un compte rendu sera envoyé tous les trimestres aux différentes collectivités.

▪ Commission voirie CCMDL : Le budget 2025 serait, à priori, identique à 2024. Le projet serait de refaire l'enrobé devant la mairie.

▪ EPI : Une réunion va être programmé avec l'Epi suite à la demande d'installation d'anneaux pour la gymnastique.

▪ Vœux du Maire : Dimanche 12 janvier 2025



Suivez l'actualité de Grammond sur :

❖ **Facebook :** www.facebook.com/Grammond42.Commune

- ✓ **Recensement militaire :** Les jeunes gens et jeunes filles nés en novembre **2008**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrire, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr.
- ✓ **Distribution sacs poubelles :** la distribution se fera le vendredi 31 janvier de 16h à 18h30, le samedi 1er et 8 février 2025 de 8h30 à 12h30 au local technique de la commune.
- ✓ **Bus France Service :** sera présent sur notre commune le jeudi 27 février et le jeudi 27 mars de 9h à 12h, Place de l'Eglise
- ✓ **Rallye Baldomérien :** du 28 février à 15h au 1^{er} mars 23h

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.